

# Conseil municipal du vendredi 19 mars 2021

## Présents :

Paul Painco - Jacques Labadie - Jean-François Jammes – Christian Balayé - Max Laguzou - Patricia Devienne - Mathieu Plauzolles – Bastien Plauzolles – Cynthia Balayé - Pierre Brousseau

Absents : Véronique Rigaud

Secrétaire : Mr Bastien Plauzolles

Procuration : Madame Véronique Rigaud donne POUVOIR à Monsieur Paul Painco

Après que Monsieur le Maire ait fait lecture du résumé du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 22 janvier 2021, il a ouvert la séance du jour.

## Ordre du jour

- Vote du compte administratif 2020
- Budget primitif 2021
- Octroi de subventions
- Délibération : autorisation signature convention VEOLIA
- Délibération : droit de préemption
- Délibération : adhésion au groupement de commande de la Communauté de Commune Piège -Lauragais-Malepère
- Travaux
- Voirie
- Achats
- Questions diverses
- Agenda

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020

Mr le Maire a présenté le compte de gestion qui fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Budget Principal	Fonctionnement	87 386.04	132 040.00	44 653.96
	Investissement	12 676.43	37 861.38	25 184.95

### Fonctionnement

Résultat de l'exercice	44 653.96
Résultat antérieur reporté	181 230.20
Résultat de la section	205 251.88

## Investissement

Résultat de l'exercice	25 184.95
Résultat antérieur reporté	-20 632.28
Résultat de la section	4 552.67

### **RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL**

	Résultat 2019	Investissement Exercice 2020	Résultat Exercice 2020	Résultat de clôture de 2020
<b>TOTAL</b>	<b>160 597.92</b>	<b>20 632.28</b>	<b>69 838.91</b>	<b>209 804.55</b>

### **RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2020**

Résultats de l'exercice	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Excédents	25 184.95	44 653.96	69 838.91
Déficits			

Monsieur le Maire a précisé que cet exercice budgétaire était satisfaisant sur le plan comptable. Les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse ainsi que les dépenses d'investissement.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, a voté et arrêté les résultats définitifs du compte administratif 2020.

### **BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le Maire a ensuite présenté le Budget Primitif pour l'année 2021. Après son étude par les membres du conseil il est adopté à l'unanimité des votants.

### **OCTROI DE SUBVENTIONS**

Monsieur Le Maire a présenté au Conseil Municipal les demandes de subventions pour l'année 2021

Amicale des pompiers	: 300€
ASS D 119	: 200€
ASS Barbe à papa	: 150€
ASS des Maires Ruraux	: 105€
Club des anciens	: 1400€
Comité des fêtes	: 3400€
Foyer Socio- éducatif	: 112.50€
Les amis de ST Jacques	: 60€
Société de chasse de HOUNOUX	: 318€
Amicale des donneurs de sang	: 100€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a DECIDÉ de verser les subventions détaillées ci-dessus.

### **- Délibération : autorisation signature convention VEOLIA**

Dans le cadre du contrôle et de la maintenance préventive des appareils publics de lutte contre l'incendie, Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal la nécessité de signer une convention avec la Société VEOLIA, pour la vérification des trois P.E.I (Points d'Eau Incendie) se trouvant sur la commune,

Le conseil municipal, a entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

### **- Délibération droit de préemption**

#### **Monsieur le Maire expose au conseil municipal :**

L'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme est ainsi écrit: « Les conseils municipaux des communes dotées d'une carte communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte. La délibération précise, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée. »

La commune est couverte par une carte communale approuvée le 15 /09 /2011 .

Ainsi, le conseil municipal de HOUNOUX est habilité à instituer un droit de préemption urbain dans un ou plusieurs périmètres de la carte communale sous réserve de préciser pour chacun l'équipement ou de l'opération projetée.

La construction d'une aire de stationnement arborée, qui fait actuellement défaut en cœur de village, est nécessaire sur les parcelles cadastrées feuille 000 A 01, parcelle 105 et feuille 000 A, parcelle 106. Cet aménagement permettra en sus aux riverains de stationner en toute sécurité et de libérer la voie communale assez étroite par endroit.

Dans le prolongement de l'acquisition de la parcelle cadastrée feuille 000 A 01, parcelle 154, il apparaît aussi nécessaire d'acquérir les parcelles cadastrées feuille 000 A 01 parcelle 153, feuille 000 A 01, parcelle 155 et feuille 000 A 01, parcelle 156. L'opération consistera à créer une aire de stationnement dans la partie longeant la rue du seigneur d'HONOSO. Dans le périmètre sud, un espace de détente sera aménagé et le mur de soutènement longeant la RD 263 sera prolongé afin de mettre en valeur l'entrée du village et de sécuriser le périmètre de l'aire. Il est également projeté de déplacer le Monument aux Morts et d'agrandir la voirie qui n'est plus adaptée au passage des engins agricoles.

#### **Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées feuille 000 A 01, parcelle 105 et feuille 000 A01, parcelle 106 afin de permettre construction d'une aire de stationnement arborée, qui fait actuellement défaut en cœur de village et en sus de permettre aux riverains de stationner en toute sécurité tout en libérant la voie communale assez étroite par endroit ;

a Décidé d'instaurer le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées feuille 000 A 01, parcelle 153, feuille 000 A 01, parcelle 155 et feuille 000 A 01, parcelle 156 afin de permettre :

- La création d'une aire de stationnement dans la partie longeant la rue du seigneur d'HONOSO ;

- La création d'un espace de détente dans le périmètre sud ;
- La prolongation du mur de soutènement longeant la RD 263 ;
- L'agrandissement de la voirie et le déplacement du monument aux Morts ;
- Le tout, dans un objectif de sécurisation et de mise en valeur du village.

A Donné délégation à Mr. le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le Droit de Préemption Urbain conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales .

Précise que le Droit de Préemption Urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire qu'elle aura fait l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

### **Effets de la délibération :**

Une copie de la présente délibération, accompagné d'un plan, sera transmise sans délai :

- A Mr le Directeur Départemental des Finances Publiques ;
- A la Chambre Départementale des Notaires ;
- Au Barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance de CARCASSONNE;
- Au Greffe du même tribunal.

Un registre sur lequel seront retranscrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en Mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L213-13 du Code de l'Urbanisme.

### **Délibération : adhésion au groupement de commande de la Communauté de Commune Piège Lauragais Malepère**

Après que Monsieur le Maire, ait exposé à l'assemblée l'étude relative à un schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère (CCPLM), le conseil municipal a DECIDÉ à l'unanimité des membres présents, d'ADHERER au groupement des commandes dont la Communauté de Commune Piège Lauragais Malepère sera le coordonnateur en vue de la passation d'un marché ayant pour objet le suivi et l'exécution de la mission d'étude relative à un schéma Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de la commune de HOUNOUX.

### **Travaux**

#### **Travaux réalisés**

Dépannage de l'alarme incendie ainsi que le remplacement des batteries défectueuses et le changement de la plaque de cuisson de l'appartement communal le samedi 13 février pour un montant total de 233.62€.

Changement de l'ampoule, du ballast et de l'amorceur de l'éclairage public de l'espace SIBRA pour une facture de 113.04€.

Construction d'un placard dans le local archives de la Mairie.

Construction d'une zone de stockage de déchets verts sur le site du hangar municipal.

Réparation de la fuite d'eau, et entretien des robinets sous l'évier de la salle du conseil pour un montant de 152.00€.

### **Travaux en cours**

Entretien des bouches d'incendie (fonctionnement et peinture).

Construction d'un placard pour le stockage des produits et matériels de nettoyage au niveau de l'escalier du foyer.

### **Travaux à venir**

Nettoyage de la façade de la Mairie.

Changement de la signalétique de la Mairie.

Isolation des combles de la Mairie.

Changement des portes d'accès à la Mairie. Monsieur le Maire a présenté quatre devis ; après leur étude le conseil a décidé d'attribuer les travaux à la société GAYDA pour un montant de 5250€ TTC

Finir les travaux du hangar municipal.

Changement de trois ampoules de l'éclairage public du hameau des BEZIATS pour un montant de 456.00€.

La société VEOLIA a fait parvenir deux devis, un pour le renouvellement d'un poteau incendie (PI) DN 100, situé sur la place SAINT MARTIN, pour un montant de 2 722.88€, l'autre pour le renouvellement du PI, situé rue Seigneur Honosos, pour un montant de 2 722.06€. Après étude par les membres du conseil il a été décidé de faire changer celui situé sur la place SAINT MARTIN.

## **Voirie**

### **Voirie - Travaux réalisés**

Entretien de la voirie communale, travaux de tonte.

### **Voirie - Travaux en cours**

Entretien de la voirie communale.

### **Voirie - Travaux à venir**

Confection d'allées bétonnées dans le cimetière.

Travaux d'élargage sur divers chemins communaux.

## **Achats**

### **Achats effectués**

Matériels de bricolage, perceuse, scie sauteuse et accessoires pour un montant de 303.90 €.

Portes de placard pour la salle d'archives.

Système de fonctionnement de chasse d'eau.

Débroussailleuse, achat effectué auprès de la société Occitanie motoculture pour un montant de 900€ TTC.

Achat d'une batterie pour le tracteur communal pour un montant de 218.05€.

Achat d'essence 35.89€

Achat SUPER U 46.37€

### **Achats à réaliser**

Rideaux pour l'isoloir et pour la salle des fêtes

## Divers

Le lundi 25 janvier, Madame Véronique RIGAUD a fait don pour la bibliothèque municipale d'une table en carton de sa fabrication. Après peinture elle a été disposée à l'entrée du local et sert de présentoir pour des livres. Merci à elle. Si vous souhaitez vous aussi vous lancer dans la fabrication d'objets avec ce matériau n'hésitez pas à prendre des conseils auprès de Véronique.

Le jeudi 28 janvier à 08H30, Mr Bastien Plauzolles a évacué de la chaussée trois grosses pierres qui étaient tombées sur la D 763, en sortie du village. Monsieur le Maire l'en remercie.

Ce même jour Mr le maire a demandé à la Société VEOLIA , dans le cadre du contrôle et de la maintenance préventive des appareils publics de lutte contre l'incendie, que le responsable lui fasse parvenir une convention ainsi qu'un devis pour le contrôle de débit de pression pour trois poteaux d'Incendie et le changement de deux ensembles de manœuvre. Ces devis ont été envoyés.

Mr le Maire a fait parvenir un courriel à la CCPLM (section Eau et Assainissement) afin de leur signaler le dysfonctionnement de la pompe de relevage située dans la rue du Barry.

Le vendredi 05 février, Monsieur Didier BARBIÉ, conseiller aux décideurs locaux, est venu en Mairie pour présenter sa mission auprès du bureau communal.

Ce même jour, l'Unité Technique Gestion Route, informait la Mairie que l'entreprise Fraise allait effectuer des travaux lamiers sur la commune RD 763 et 263, suite à la demande de Monsieur le Maire.

Le lundi 08 février 2021, Monsieur le Maire a signalé à la Société Orange qu'un poteau était cassé sur la route de CASTRERAS. Ce signalement a été pris en compte.

Mercredi 10 février 2021 à 17H30 s'est tenu à FANJEAUX une réunion d'information sur le très haut débit animée par le président du SYADEN. Monsieur le Maire en a fait le compte rendu à l'assemblée.

Lundi 22 février à 16H00, la visite périodique, par la Commission pour la sécurité contre les risques incendie et de panique, a eu lieu au foyer municipal. Monsieur le Maire en a fait le compte rendu à l'assemblée. La Préfète de l'Aude, dans son courrier du 04 mars 2021 a donné un avis favorable à la poursuite du fonctionnement du Foyer Municipal, rue du Foyer à HOUNOUX. suite aux conclusions émises par la commission pour la sécurité

Le mardi 02 mars à 17H30, s'est tenu à BELPECH la première séance du conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère ». Monsieur le Maire en a restitué le contenu.

Le mercredi 03 mars à 17H00 s'est tenu en salle du conseil de la mairie la Commission Communale des Impôts Directs. Monsieur le Maire en a fait le compte rendu aux membres de Conseil Municipal. Ce même jour le barbecue a été livré.

Le lundi 08 mars Monsieur le Maire a reçu une lettre du SMICTOM concernant la distribution des sacs poubelles noirs. Après lecture de cette lettre, le conseil municipal prend note de l'arrêt de la distribution à la population.

Dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit Radio, la Mairie a organisé une réunion publique afin d'apporter des réponses précises aux habitants sur le mode de fonctionnement, les démarches administratives et le coût des abonnements. Cette réunion a eu lieu dans la salle du foyer communal, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, le 17 mars 2021 à 14H30. Monsieur le Maire en a fait le compte rendu

Le conseil municipal se prononcera sur la décision à prendre sur l'avantage de s'abonner au THD Radio pour la Mairie, après que Monsieur Bastien Plauzolles lui ait présenté son étude.

## **Tour de table – Questions diverses**

Monsieur le Maire a fait lecture à l'assemblée de la lettre du GOUVERNEMENT du 27 janvier 2021 sur le séparatisme. Il a ensuite remercié Mr Mathieu PLAUZOLLES pour le don d'un ordinateur portable qui sera mis à la disposition de la bibliothèque communale pour sa gestion.

La mairie de MAZEROLLES envisage de faire construire une aire de lavage intercommunale sur un terrain leur appartenant, pour les outils servant à l'épandage de produits phytosanitaires et propose à la commune d'en faire profiter les exploitants agricoles intéressés par ce projet. Ce projet coûterait entre 380 000€ et 450 000€ et serait subventionné à 80% par l'État (Cette subvention n'existera plus pour les prochaines années). Il resterait à la charge des communes environ 80 000€. Somme qui ventilée par les communes intéressées serait calculée au prorata des adhérents par commune et serait imputée sur la section investissement. Cinq bureaux d'études ont été consultés pour la prestation de maîtrise d'œuvre de la station de lavage et ont répondu à l'offre. L'étude de faisabilité (étude préalable et avant projet) qui permettra de solliciter des financements se monte à 4 500€. A ce jour neuf communes se sont prononcées pour le lancement de cette étude, le montant à charge pour chacune d'elle serait de 500€ HT. Il y a l'heure actuelle 38 adhérents. Monsieur le Maire délègue à Monsieur Bastien PLAUZOLLES la prise en charge de ce dossier et la mise en contact avec Monsieur MALAFOSSE, porteur de cette étude ainsi qu'avec les exploitants agricoles de la commune. Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le conseil donnerait son accord si le projet arrivait à son terme pour que la commune y adhère. Après s'être consulté le Conseil Municipal a DONNÉ un avis FAVORABLE à ce projet.

Madame Gaëlle COSTECALDE, secrétaire de mairie, va partir en congé maternité le jeudi 20 mai 2021 et ce jusqu'à fin septembre 2021. Elle sera remplacée par Madame Barbara MARZEC qui prendra ses fonctions le lundi 12 avril 2021 et jusqu'à fin septembre 2021.

Mme Patricia DEVIENNE a suivi une formation à Carcassonne les jeudi 18 et vendredi 19 mars 2021 pour la gestion de la bibliothèque communale.

Mme Caroline CLARK auto-entrepreneuse d'une société de nettoyage et de jardinage procédera au cours de la semaine 12 au ménage complet du foyer municipal.

Monsieur Jean-Pierre CAUSSARIEU souhaite faire don à la commune d'un ancien pressoir à raisins. Le Conseil Municipal après s'être consulté a refusé ce don. Le Conseil Municipal fixe les dates du 02 et 03 avril 2021 pour procéder à l'isolation thermique des combles du bâtiment de la mairie.

Monsieur le Maire a demandé à chaque membre du Conseil de faire le bilan de cette première année de mandat.

## **Agenda**

Mardi 23 mars à 18H00, se tiendra la première séance du conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère » à VILLEPINTE.

Suite à la demande de Mr le Maire, Vendredi 26 mars à 11H00, visite de Monsieur Didier BARBIÉ, conseiller aux décideurs, qui viendra pour « auditer », dans un souci de transparence, la situation financière de la commune.

L'enlèvement des déchets verts se fera dans le courant de la semaine 13.

Le 13 et le 20 juin 2022 devraient se tenir les scrutins pour le renouvellement des conseils départementaux et des conseils régionaux initialement prévus les 13 et 21 mars 2021.